

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Wilaya de Chlef
Daira d'Ouled Fares
Commune de Chettia
NIF : 098402249024426**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée populaire communale de chettia, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 09/2026 paru dans le quotidiens nationaux : **alem elahdafa** du 23/08/2026 ET **LE MÉDIATEUR MAGHREBIN** du 23/08/2026 relatif

" enlèvement des déchets et balayage des trottoirs dans la nouvelle ville et les quartiers des 100,200,300 logements – à chettia ".

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres, L'opération a été attribuée provisoirement comme suivante :

Designation de L' operation	Entreprise Retenue	Note technique	Montant minimum en T T C de l'année	Montant maximum en T T C de l'année	Criteres de choix
" enlèvement des déchets et balayage des trottoirs dans la nouvelle ville et les quartiers des 100,200,300 logements – à chettia ".	E.P. G- C.E.T Chlef Nif : 001002090625817	63 Notes	16 505 300,00 Da	33 010 600,00 Da	L offre Economiquement la plus avantageuse

Tout Soumissionnaires Contestant Le Choix Opère Par La Commission D'évaluation Des Offres, Peut Introduire Un Recours Dans Les 10 Jours Qui Suivent La Date De Publication Du Présent Avis Dans Les Quotidiens Nationaux Sus Indiqués Ou Dans Le BOMOP et journaux électroniques , Auprès De La Commission Des Marchés Compétente Conformément A L'article 82 Du Décret Présidentiel Sus Cité.